

Lettre d'information de la municipalité

1/ PERMIS de CONSTRUIRE n° 7333015N1008 d'une salle polyvalente au lieu dit :

Charrey

Un permis de construire déposé en mairie le 25 juin 2015 et complété le 20 août par monsieur Rachid NAIT SIDI ALI a été transmis aux services compétents pour être instruit dans un délai de 6 mois au lieu de 3 mois, en raison de la nature du projet à caractère d'Etablissement Recevant du Public (ERP). Il concerne la construction d'une salle polyvalente dédiée à l'accueil d'évènements privés et professionnels avec logement de gardien permettant d'en assurer la garde et la maintenance, comme cela a déjà été pratiqué pour d'autres projets réalisés sur Yenne. Cette salle privée aurait une toute autre fonction que celle communale existante, dédiée prioritairement aux associations et manifestations locales et cantonales.

Cette demande a, durant l'été, suscité le vif intérêt de certains citoyens. Une interprétation, avec un ressenti de forte crainte de la part de certains, va jusqu'à énoncer de manière affirmée et même affichée, que c'est un projet d'une mosquée qui se cache derrière cette construction. Cette rumeur, véhiculée dans Yenne et au-delà n'est pas prouvée et reste infondée. L'annonce dans les boîtes à lettres d'une réunion en mairie le 18 septembre pour évoquer ce projet ne s'est pas faite de manière claire ni transparente, sans signature de l'organisateur ni de l'organisation qui se cachait derrière.

La demande de mise à disposition d'une salle communale pour l'organisation d'une réunion a été acceptée au nom du droit d'expression locale. Cette annonce a toutefois laissé croire à nombre d'entre vous que c'était la mairie qui en était l'organisatrice, malgré un communiqué de démenti avant la réunion sur son panneau d'affichage et son site internet.

Un nouveau tract distribué début octobre dénonce un refus d'accès au dossier du permis de construire, c'est la règle à ce stade de l'instruction (conditions d'accès aux autorisations d'urbanisme régies par la loi 78-753 du 17.07.1978)

Toute cette manière d'agir, trompeuse pour les Yennois qui ont reçu cette information, est irrespectueuse, en partie intéressée et condamnable.

A propos du dossier :

Un permis de construire a été déposé par le pétitionnaire et il en a été accusé réception au même titre que tout autre dossier reçu en mairie. Cette demande, dans son principe avait, préalablement, fait l'objet d'une information des commissions urbanisme et vie économique. Une délibération du conseil municipal, **votée à l'unanimité**, a donné autorisation au maire de signer le compromis de vente d'une parcelle communale pressentie pour la construction envisagée.

Avant transmission du permis de construire à l'instruction et après examen du dossier en collaboration avec le service urbanisme de la mairie, le maire a émis un «**avis défavorable**».

Toutes les remarques et interrogations émises et entendues ont retenu notre attention mais la rumeur répandue d'une fausse information avec tentative de récupération politicienne entache les conditions favorables à un dialogue efficace avec tous. Néanmoins vous serez informés de la suite donnée à ce dossier par voie de communication, dans une sérénité retrouvée.

2/ REGROUPEMENT d'INTERCOMMUNALITES

Depuis le 8 août 2015, les directives relatives à l'évolution des nouveaux périmètres communautaires ont conduit à fixer le seuil démographique des futures intercommunalités à 15000 habitants. L'actuelle intercommunalité : Communauté de Communes de Yenne, dont Yenne fait partie, compte 6867 habitants et doit se réorganiser en envisageant un regroupement avec d'autres. Des pistes ont été pressenties et ont fait l'objet d'études sur notre potentiel regroupement avec cinq autres intercommunalités dont : la Communauté de Communes des Vallons du Guiers (12 349 hab dont Aoste et Pont-de-Beauvoisin 38), la Communauté de Communes de Val Guiers (11700 hab dont St Genix-sur-Guiers et Pont-de-Beauvoisin 73), la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (5 550 hab dont Novalaise), la Communauté de Communes de CHAUTAGNE (5 185 hab dont Chindrieux).

Le conseil municipal de Yenne, par délibération du 2 avril 2015 a souhaité et demandé à la Communauté de Communes de Yenne qu'une étude soit, de la même manière, conduite pour un potentiel regroupement avec la CALB (Communauté d'agglomération du lac du Bourget : 57 314 hab qui compte la ville d'Aix-les-Bains) et avec la Communauté de Communes de BUGEY SUD (41 communes et 28142 habitants dont Belley, Nattages et Parves font partie) en relation avec nos bassins de vie conjoints ou voisins.

Les conseils municipaux de l'ensemble des communes de l'actuelle intercommunalité seront prochainement amenés à délibérer en prenant position. Les Préfets communiqueront leur avis courant octobre. La mise en œuvre des nouveaux périmètres et des nouvelles modalités de fonctionnement se fera dès janvier 2017. Vous serez informés de cette réforme qui engagera l'avenir de YENNE pour les vingt ans à venir et plus.

3/ REUNION PUBLIQUE

Enfin, une réunion publique pour évoquer les sujets importants de notre devenir territorial et faire le bilan de nos actions et projets en cours et à venir est prévue :

vendredi 4 décembre à 20 h 00, salle polyvalente de Yenne

Nous vous y attendons nombreux.

Directeur de Publication : René PADERNOZ

Contact : Mairie de YENNE – 04.79.36.70.48 ---- accueil@mairie-yenne.fr